



Pôle emploi



CFDT EMPLOI



Paris, le 26 novembre 2020

UNE PRIME OU RIEN ? LA CFDT DIT OUI A LA PRIME !

Après 3 ans de disette sans AUCUNE mesure salariale collective à Pôle Emploi, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui s'est poursuivie le 17 novembre a abouti à une proposition concrète :

UNE PRIME DE 400€ (BRUT) EN DECEMBRE POUR TOUS LES AGENTS DE STATUT PRIVE (CDI, CDD, contrats aidés inclus) justifiant au 30 novembre d'une ancienneté d'au moins 6 mois au titre de l'année 2020.

L'ATTRIBUTION DE CETTE PRIME AUX AGENTS DE STATUT PUBLIC EST EGALEMENT ACTEE. La Direction en fait la demande au ministère de tutelle.

RESPONSABLE, LA CFDT, CONTRAIREMENT A D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES, SIGNE CET ACCORD DANS UN CONTEXTE BUDGETAIRE EXTREMEMENT TENDU POUR TOUS LES OPERATEURS PUBLICS !

📢 La prime concerne tous les agents présents à Pôle Emploi le 1^{er} décembre avec une ancienneté de 6 mois au 30 novembre (même en discontinu).

Elle est proratisée :

- Sur la durée de présence entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020
- Sur la quotité du temps de travail pour les agents à temps partiel au 30 novembre

📢 Pour les agents en temps partiel thérapeutique : la prime est calculée sur la base de la quotité de temps de travail antérieure au temps partiel thérapeutique.

📢 La CFDT a insisté et obtenu que la prime ne soit pas conditionnée à une durée de travail effectif pour :

- Les agents en ABAP
- Les agents en arrêt maladie toujours rémunérés par Pôle emploi

📢 Cette prime 2020 n'empêche en rien de négocier de nouvelles mesures salariales pérennes pour les prochaines années !

**Signer c'est garantir qu'aucun critère supplémentaire ne sera rajouté par la Direction.
Ne pas signer c'est priver les agents d'une prime collective solidaire.**

LA CFDT prend ses responsabilités et SIGNE !